

## I-Les opérations du budget de l'Etat

### 1-Les recettes budgétaires

S'inspirant de la réforme fiscale dont le principe et le cadre juridique avaient été retenus dans la loi de finances pour 1991, et en tenant compte de certains paramètres économiques et financiers liés à la situation économique, les prévisions des ressources budgétaires ont été établies pour l'exercice 1993 avec principalement une série de mesures nouvelles tendant à améliorer le rendement fiscal, (élargissement de l'assiette, lutte contre la fraude et l'évasion fiscale), à protéger les couches sociales défavorisées et surtout à encourager l'investissement (exonération, allègement de la charge fiscale avec taux réduit pour certains contribuables).

#### Les prévisions budgétaires

Ces prévisions fixées à hauteur de 335,60 milliards de DA, soit une progression de 4% par rapport à celles de l'année précédente (arrêtées à 322,5 milliards de DA) n'ont pas été modifiées au cours de la gestion considérée.

La timide évolution prévisionnelle précitée concerne l'ensemble des recettes et ce, à l'exception des droits de douanes maintenus au même niveau que ceux de l'année 1992, soit 30 milliards de DA.

L'évolution des principales catégories de recettes se présente comme suit :

-la fiscalité ordinaire passe globalement de 109 milliards de DA en 1992 à 129,5 milliards de DA en 1993 soit une augmentation d'un peu plus de 18%. Elle représente environ le tiers des recettes inscrites au budget contrôlé.

Dans ce contexte, il y a lieu de relever l'augmentation prévue en matière de contribution directe à hauteur de 28,3% dont 17% pour l'IRG salariés et 52% pour les impôts directs perçus par voie de rôle. Cette dernière augmentation est liée aux moyens et mesures prévus par l'Administration pour mieux cerner la matière imposable.

-les impôts divers sur les affaires sont constitués essentiellement par la TVA et les droits intérieurs sur les tabacs, l'augmentation projetée est de 16,6% due à la TVA intérieure et aux droits sur les tabacs.

-les produits des douanes demeurent quant à eux inchangés par rapport à 1992 (30 milliards de DA).

-les autres éléments de la fiscalité ordinaire connaissent une évolution pour ce qui concerne l'enregistrement et le timbre en raison de l'élargissement de l'assiette soumise aux droits d'enregistrement et relèvement des droits de timbre (passeport, carte nationale d'identité, assurance automobile, registre de commerce) et une stagnation pour ce qui est des contributions indirectes (carburants et alcools).

-les recettes ordinaires quant à elles comprennent principalement les produits et revenus des domaines et les produits divers du budget.

Les produits et revenus des domaines ont été fixés à 3 milliards de DA soit une progression de 50% (+1 milliard de DA) par rapport à 1992.